

**AVIS PUBLIC**

**DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2021**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné à toutes les personnes susceptibles d'être intéressées à l'effet que :

Le rôle de perception des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Ville de Drummondville, pour l'année 2021 a été complété conformément à l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes* et est déposé à mon bureau situé à l'hôtel de Ville au 415 rue Lindsay.

Prenez également avis que l'envoi des comptes de taxes se fera dans les délais impartis.

Donné à Drummondville, Québec,  
Ce 19 février 2021.

(Signé) BENOIT CARIGNAN, trésorier  
Ville de Drummondville